

Pour ce qui est de la Tunisie, positivement, le RNV cite les obligations de l'État en vertu de traités et d'autres normes de droit international. En droit, le respect des droits civils, notamment ceux des femmes, est un modèle pour la région. Le contrat social tripartite est un exemple de mesures concrètes prises dans le cadre de l'ODD 8, tout en prévoyant un socle de protection sociale.

Conformément aux progrès accomplis vers les ODD, comment la Tunisie poursuit-elle ses objectifs ambitieux de justice transitionnelle?

Que va faire la Tunisie pour mieux engager les entreprises dans leur réalisation, surtout dans la tendance de la fuite des capitaux et la pression vers la privatisation?

Avec l'éducation comme priorité, que fera la Tunisie pour garantir l'exercice des enseignants chercheurs de leur liberté académique ?

D'ailleurs, nous sommes d'accord sur la priorité mise sur la lutte pour l'alphabétisme et l'emploi formel dans les zones rurales, notamment par le biais des bibliothèques?

Statement #2

La Tunisie a progressé en vue de l'obtention d'un ensemble des ODD à travers les dispositifs constitutionnels dans l'universalité des principes de libertés. Au niveau local, la Tunisie a levé une interdiction, imposée au libre exercice des libertés, concernant la création des associations, des parties politiques et des partenaires syndicaux nouveaux. Il s'agit d'un progrès pour les droits et libertés, par le biais des principes *'...consacrant la liberté de conscience, le droit à une vie digne, la protection de la vie privée, la liberté d'opinion, de pensée, d'expression, d'information et de publication, ainsi que le droit à l'enseignement public, à la recherche scientifique, à la culture, à la santé, à l'eau, ainsi que des droits sociaux dont la protection des personnes vulnérables'*.

Il a été affirmé que le droit à une éducation de qualité et le rôle fondamental de l'éducation, de l'apprentissage tout au long de la vie, de l'enseignement supérieur et de la recherche sont les facteurs essentiels du développement durable. La Tunisie tente d'améliorer la qualité de l'éducation et de l'enseignement technique et supérieur dans les établissements universitaires ainsi qu'au sein des bibliothèques en lien avec autres objectifs du développement durable.

Il est affirmé que la qualité de l'enseignement supérieur est conditionnée par un statut autonomisé de l'enseignant-chercheur et une activité fondée sur les libertés académiques: libertés de l'enseignement, de la recherche et de l'expression. Néanmoins, la Tunisie est confrontée à une série des conflits sociaux, notamment dans le secteur de l'enseignement supérieur universitaire. Une grève, qui est menée par les enseignants-chercheurs avec leurs revendications de conditions décentes de

travail digne de leur statut autonomisé indépendant, se trouve dans une impasse sans issue politique et un dialogue tendu avec les partenaires sociaux.

Questions au Gouvernement tunisien:

1. La Tunisie se prononcera-t-elle en faveur des améliorations des conditions d'exercice des métiers des enseignants-chercheurs ?
2. La Tunisie protégera-t-elle le statut autonomisé indépendant des enseignants-chercheurs, fondé sur la liberté académique, en garantissant ainsi les conditions décentes d'exercice du métier pour une mise en œuvre des ODD et la qualité de l'enseignement supérieur ?
3. La Tunisie inscrira-t-elle la "liberté académique" dans sa Constitution et ses Lois organiques comme un droit fondamental de l'enseignant-chercheur universitaire ?

Message-clé: appelle le Gouvernement tunisien à un soutien à l'objectif principal d'éducation ODD4, à tous les niveaux, qui consiste à donner aux jeunes, aux enseignants et enseignants-chercheurs les conditions décentes ODD8 et nécessaires au développement de leur parcours autonomisé intégré dans une justice sociale, pacifique ODD16 et égalitaire ODD10.